



## Interim paiement ifm et cp en fin de mission avec une 2nde missio

Par **fleurr**, le **09/12/2015** à **20:23**

Bonjour,

Je viens d effectuer une mission d interim du 5/01/15 au 25/09/15. Le 24/09 j ai signé une nouvelle mission dans la même entreprise au même poste pour le même motif allant du 26/09/15 au 5/07/16.

J ai demandé le paiement des cp et ifm, la boîte d intérim refuse car ce serait un renouvellement de contrat, le tout sera payé en juillet 2016, or pour moi j ai l impression que c est une nouvelle mission, l agence d interim a t elle le droit ou puis je exiger le paiement pour les 9 premiers mois?

Merci d avance.